

## **INFORMATION SERVICE URBANISME**

Suite au contexte actuel, voici quelques règles applicables au service urbanisme :

Le service urbanisme peut répondre à vos questions et demandes en priorité par mail ou téléphone à [urbanisme@loos-en-gohelle.fr](mailto:urbanisme@loos-en-gohelle.fr) ou 03 21 69 88 77.

Si votre demande engendre la nécessité de voir un agent, nous pouvons vous recevoir uniquement sur RDV, pris par téléphone ou mail.

Le dépôt des pièces complémentaires pour les dossiers en cours peut se faire sur uniquement sur RDV, ou par envoi postal. Le cachet de dépôt fera foi pour le délai d'instruction.

ATTENTION : le service instructeur de la CALL (Communauté d'agglomération de Lens-Liévin) en charge de l'instruction des dossiers est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Ainsi nous ne pourrons donc pas accepter de nouvelles demandes car elles ne pourront pas être instruites.

Nous vous tiendrons informés dès la reprise d'une activité « normale ».